



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00036

Numéro SIREN : 307 571 000

Nom ou dénomination : BDO IDF

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2017 sous le numéro de dépôt 16224

n° de  
dépôt



77B36  
n° de  
gestion

16224

22 SEP. 2017

n° de  
facture

Qliby.

n° de  
chrono

**BDO IDF**

SARL au Capital de 5 365 000 euros

7 Rue du Parc de Clagny  
78000 VERSAILLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION  
DE LA SOCIETE BDO IDF,  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Adresse postale

Boite Postale 10.105

95 rue de Lyon  
89203 AVALLON CEDEX

Tél. 03 86 34 55 05

Fax 03 86 31 66 25

Email: paupert@groupe-excel.fr

# **BDO IDF**

SARL au capital de 5 365 000 Euros

Siège social : 7 Rue du Parc de Clagny – 78000 VERSAILLES

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE BDO IDF SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016 ainsi qu'une situation intermédiaire en date du 31 mars 2017 nous ont été présentés, le tout commenté par vos co-gérants.

Il convient donc d'apprécier le résultat de l'activité du 01/10/2016 au 31/03/2017 et de conclure avec suffisamment de certitude à la conservation des fonds propres existants.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Avallon,  
Le 21 Septembre 2017

**AVALLON AUDIT (A2)**

  
*Représentée par*  
**Jean Luc PAUPERT**  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Cie Régionale de Paris*